

Mont de Gez en boucle depuis Ouzous



Une randonnée proposée par *jeanmimour*

Au départ d'Ouzous, en empruntant le sentier de la découverte, cette randonnée vous fera contourner Argelès-Gazost en passant au-dessus du parc animalier. De là, un dénivelé positif de 500 m permet de rejoindre le Mont de Gez par le Sud, Sud-Ouest. Le retour passe par Gez et le centre équestre du Bourdalat avant de rejoindre le parking d'Ouzous. Parcours ombragé, vous marcherez essentiellement sur des pistes et chemins.



Trace n° 33060737

Durée	6h 10	Difficulté	Moyenne
Distance	14,14 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	755 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	756 m	Commune	Ouzous (65400)
Point haut	1 089 m	Régions	Pyrénées, Lavedan
Point bas	464 m		

Description

À la sortie de Lourdes, emprunter la voie rapide et sortir à l'Aire de Repos de la Porte des Vallées des Gaves. Suivre la D921b pour traverser Agos puis Vidalos. Juste avant Ost, prendre à droite la D102 jusqu'à l'entrée d'Ouzous. Se garer au parking au dessous du village (Rue de l'Église).

(D/A) Du parking, descendre plein Sud en dessous de la D102 et suivre vers le bas le début du sentier de la découverte, jusqu'à une bifurcation.

Prendre à gauche avant les Établissements Arralhès, passer le Ruisseau du Bergons et arriver au carrefour de Banhestou.

(1) Continuer tout droit Camin Deth Balandrau jusqu'au carrefour des chemins suivants.

(2) Continuer toujours tout droit pour passer au-dessus du parc animalier et arriver aux premières rues d'Argelès-Gazost.

(3) Prendre à droite Chemin des Acacias et rejoindre la Place Georges Clemenceau.

(4) De là, suivre à droite Chemin d'Arras jusqu'à la route de Gez (D102).

(5) Par un droite-gauche, traverser cette route et suivre le GRP® jusqu'à la bifurcation, 60 m avant la cote 635.

(6) Partir à droite en épingle sur environ 200 m, puis à gauche vers les Gerbes.

(7) Remonter tout droit Chemin de Berthe, puis reprendre le Sentier de la découverte au-dessus du village et contourner le Mont de Gez par l'Ouest jusqu'à rejoindre un chemin transversal.

(8) Le prendre à droite et monter tout droit jusqu'au sommet du Mont de Gez.

(9) Pour la descente, partir vers l'Ouest. Au croisement en T, partir à droite (Nord) en descendant. Effectuer quelques lacets, s'orienter au Nord-Est et rejoindre une piste.

(10) Tourner à gauche au-dessus du Sencougot. Descendre encore et déboucher sur un chemin latéral.

(11) Partir à droite et, à la fourche, obliquer à gauche. Poursuivre plein Est, jusqu'à Souet au niveau d'une bifurcation.

(12) Effectuer un gauche-droite continuer tout droit, passer sous les lignes électriques et continuer par le sentier à l'Est jusqu'à la Route du Bergons.

(13) Traverser et reprendre le sentier en face puis retrouver la Rue du Bayet (D102).

(14) La traverser et suivre à gauche le sentier qui passe au dessous de la Route de Gez (D102) et arriver à la Rue de la Métairie.

(15) La prendre à droite pour rejoindre le Sentier de Sere. Passer à côté du centre équestre : le Bourdalat et arriver au carrefour de Banhestou déjà passé à l'aller.

(1) Partir à gauche, par le chemin inverse de l'aller, pour rejoindre le parking d'Ouzous **(D/A)**. **(2)**

Points de passages

- D/A Parking d'Ouzous (Rue de l'Église)**
| N 43.02849° / O 0.107654° - alt. 559 m - km 0
- 1 Banhestou - Carrefour de la boucle**
| N 43.022236° / O 0.106438° - alt. 504 m - km 0.98
- 2 Carrefour de chemins**
| N 43.01825° / O 0.101393° - alt. 526 m - km 1.59
- 3 Premières rues d'Argelès-Gazost**
| N 43.009264° / O 0.101069° - alt. 465 m - km 2.69
- 4 Place Georges Clemenceau**
| N 43.00637° / O 0.102858° - alt. 485 m - km 3.05
- 5 Traversée de la D102**
| N 43.004537° / O 0.105309° - alt. 515 m - km 3.35
- 6 Intersection**
| N 42.998939° / O 0.115889° - alt. 622 m - km 4.55
- 7 Les Gerbes**
| N 43.000576° / O 0.115849° - alt. 692 m - km 4.96
- 8 Croisement en T**
| N 43.003301° / O 0.12922° - alt. 951 m - km 6.32
- 9 - Mont de Gez (1097 m)**
| N 43.00703° / O 0.123946° - alt. 1 089 m - km 7.08
- 10 Bifurcation Sencougot**
| N 43.011112° / O 0.126457° - alt. 926 m - km 8.51
- 11 Croisement en T**
| N 43.015185° / O 0.133911° - alt. 852 m - km 9.5
- 12 Souet**
| N 43.015481° / O 0.123266° - alt. 757 m - km 10.39
- 13 Traversée de la Route du Bergons**
| N 43.014037° / O 0.116418° - alt. 664 m - km 11.03

● **14 Traversée de la D102**

N 43.013235° / O 0.113102° - alt. 615 m -
km 11.38

● **15 Chemin de la Métairie**

N 43.017913° / O 0.115984° - alt. 568 m -
km 11.98

📍 **D/A Parking d'Ouzous (Rue de l'Église)**

N 43.028486° / O 0.107693° - alt. 559 m -
km 14.14

Informations pratiques

A proximité

(9) Mont de Gez : aire de décollage des parapentes. L'endroit est idéal pour le pique-nique. Profitez du sommet et de la magnifique vue à 360° qui s'offre à vous :

- au Nord, le massif du Pibeste
- à l'Est et Sud-Est, la plaine d'Argelès-Gazost et le Hautacam
- au Sud, la vallée des gaves, le Viscos, le Cabalirros, le Pic du Midi d'Arrens
- à l'Ouest, le Grand et Petit Gabizos
- au Nord-Ouest, le Pic Bazès et tout le Lavedant.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-mont-de-gez-en-boucle-depuis-ouzous/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



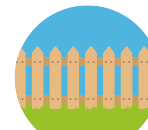
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.